

PRESTATIONS DE SERVICE PAYANTES (annexe à la délibération A4 du 17 décembre 2018)

TARIFS 2019

NATURE DES PRESTATIONS HORS MISSIONS		MODALITES FACTURATION		
	FORFAIT	Matériel	Personnel	Frais dossier
Interventions non urgentes et non programmables :				
-Destruction de nids d'insectes simples	100,00 €			
-Destruction de nids d'insectes en toiture, avec un PILP, dans une cheminée, en terre, à l'intérieur d'un mur d'une cloison et ne nécessitant pas l'utilisation d'une échelle mécanique ou la mobilisation d'une équipe spécialisée	130,00 €			
-Capture d'animaux sur la voie publique	100,00 €			
-Ouverture de porte en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels associés	148,00 €			
-Déblocage d'ascenseurs hormis le secours à personne blessée	223,00 €			
-Missions d'appui logistique SAMU facturées à l'hôpital de Châteauroux, siège du SAMU (hors carences ambulances privées)	500,00 €			
-Missions d'appui logistique à un centre hospitalier facturées à ce centre dont font partie les transferts inter-hospitaliers	500,00 €			
-Appel d'une société privée pour levée de doute d'un risque d'incendie	225,00 €			
-Assèchement de bâtiments ou locaux hors conditions climatiques exceptionnelles ou d'accidents sur les réseaux	100,00 €			
Interventions non urgentes et programmables :				
	COÛT REEL	Matériel	Personnel	Frais dossier
-Toutes prestations techniques par carence de moyens privés et n'entrant pas dans le cadre ci-dessus (par exemple intervention pour dépollution)		Véhicules légers = 20 €/H (VTU,VL,VSAB,MPR,CCFL...) Véhicules lourds = 40 €/H (FPT,FPTHR,CCF...) Véhicules spécialisés = 125 €/H (VPL,CMIC,EPSA,...)	a) Sapeurs-pompiers volontaires Application de l'arrêté ministériel relatif aux vacations horaires des SPV avec taux horaire en vigueur du grade et majoration pour nuit, dimanche et jour férié	66,85 €
-Fausses alertes			b) Sapeurs-pompiers professionnels Masse salariale totale engagée	
-Destruction de nids d'insectes complexes (selon devis)				
	COÛT REEL	Matériel	Personnel	Frais dossier
Services de sécurité - Etablissement d'un devis préalable dûment accepté par l'organisateur avant prestation		2 vacations officiers au taux de base par engin et par jour	a) Sapeurs-pompiers volontaires Application de l'arrêté ministériel relatif aux vacations horaires des SPV avec taux horaire en vigueur du grade et majoration pour nuit, dimanche et jour férié	66,85 €
			b) Sapeurs-pompiers professionnels Masse salariale totale engagée	